



FIBRE V

**FIBRES MONOFILAMENTAIRES
DE RENFORT DES BETONS ET MORTIERS**
Conforme aux exigences EN 934-2 et NF EN 14889-2

Marquage



1. PRESENTATION

FIBRE V se présente sous la forme de fibres polypropylènes, blanches, en 12 mm conditionnées en poche pré-dosée pour faciliter un bon dosage et une bonne utilisation.

FIBRE V est destinée à remplacer les treillis anti-fissuration, ainsi qu'à renforcer les bétons, mortiers et enduits.

2. AVANTAGES

- **Augmente les résistances mécaniques des bétons et enduits.**
- Supprime le risque de faïençage et réduit le risque de fluage.
- Permet une charge plus importante en redressement de mur.
- Réduit la perméabilité et améliore la résistance aux cycles gel/dégel
- Très économique.
- Un malaxage trop long n'entraîne pas la formation d'agglomérats.
- Efficace dans la masse en totalité grâce à une dispersion homogène.
- Non-corrosif et insensible aux agents chimiques minéraux et aux acides.
- Suppression des treillis anti-fissurations.
- Améliore la finition des pièces préfabriquées.



3. DOMAINE D'APPLICATION

Réalisation des bétons et mortiers pour les travaux tels que :

- Béton de dallage, béton à forte pente : dallage de locaux d'habitation, terrasse, court de tennis, trottoir, etc.
 - Béton préfabriqué : tuyaux, pavé, dalle, bordure, regard, etc.
 - Enduit : enduit de dégrossi, de parement, redressement de vieux murs, enduit projeté, crépissage.
 - Mortier de réparation : solin, profilage d'angle, faîtière, etc.

4. MODE D'EMPLOI

Les fibres sont introduites dans le malaxeur en même temps que les agrégats (sable + ciment) avant mouillage.

Malaxer à sec 1 à 2 minutes.

Ajouter l'eau et poursuivre le malaxage pendant 1 à 2 mn.

Afin d'améliorer l'ouvrabilité et l'homogénéité de la gâchée nous recommandons d'ajouter :

- A la bétonnière une dose de **PLASTI FLUID** par sac de ciment.
- A la toupie : **TOUPIPLAST**.

Application :

Conditions d'application : Conforme à la norme EN 934-2 et NFP 18.103

Dosage : 70 g pour 1 sac de 35 kg de ciment
900 g pour 1m³ de béton et mortier

ORKEMIA

60 Chemin de la Marianne 47160 Caubeyres - Tél. 06 72 70 80 01
www.orkemia.fr / Mail : contact@orkemia.fr
SAS au capital de 1 000 € - Siren 991 358 052 R.C.S. Agen - Code APE : 4673A



FIBRE V

**FIBRES MONOFILAMENTAIRES
DE RENFORT DES BETONS ET MORTIERS**
Conforme aux exigences EN 934-2 et NF EN 14889-2

Marquage



Cette fibre existe en 2 conditionnements :

- Sachet de 70 g (code 163).
- Carton de 20 kg (code 161), livré avec un verre doseur.

5. CARACTERISTIQUES

Aspect	: Fibre blanche
Matière	: Polypropylène
Dimension	: 12 mm
Conservation	: 2 ans en emballage d'origine fermé

6. SECURITE D'EMPLOI

- **FIBRE V** ne remplace en aucun cas les ferrailles de résistance.
- Pour remplacer les grillages d'enduit, ne pas oublier les points d'encrages tous les 40cm avec des pointes inoxydables.
- Les travaux de dallage, de chape et d'enduit devront être conformes aux DTU en vigueur.

Les renseignements fournis par la présente Fiche Technique sont donnés de bonne foi, à titre indicatif. Ils ne sauraient en aucun cas induire une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité lors de l'utilisation de nos produits. Cette Fiche Technique annule et remplace toutes les versions antérieures. Compagnie France Chimie se réserve le droit d'apporter toute modification à ses produits et à cette fiche technique sans avis préalable. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Produit exclusivement réservé à un usage professionnel.

ORKEMIA

60 Chemin de la Marianne 47160 Caubeyres - Tél. 06 72 70 80 01
www.orkemia.fr / Mail : contact@orkemia.fr
SAS au capital de 1 000 € - Siren 991 358 052 R.C.S. Agen – Code APE : 4673A